

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du lundi 01 juillet 2024

Délibération N° DE_023_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 27/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un juillet deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joel REVERSAT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC

Représentés : Madame Sylvie DUBOIS représentée par Monsieur Pierre SEGUIN

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarif de l'Eau 2025

Entendu le rapport de Monsieur le Maire exposant la nécessité de fixer pour 2025 les prix de l'eau ;

Considérant qu'il est proposé d'apporter une modification au tarif de l'eau pour permettre le financement d'investissements importants à réaliser dans le cadre de la mise en conformité et le renouvellement des installations de distributions d'eau potable.

Considérant que cette augmentation a pour but de se conformer aux demandes du Département et de l'Agence de l'eau qui subventionnent les communes qui ont un prix de l'eau et de l'assainissement pour les particuliers au moins égal à 1.56 euro ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter les tarifs suivants :

Prix abonnement compteur : 47.00 €

Eau : de 3 m3 à 400 m3 : 0.80 € le m3

Au-delà de 400 m3 : 0.50 le m3

DE_023_2024

DECIDE d'appliquer les tarifs des autres redevances que l'Agence Adour Garonne nous fait parvenir chaque année. Pour information en 2021, les redevances dues à l'Agence étaient de :

Taxe Adour Garonne : 0.11 € le m³

Redevance collecte : 0.25 € le m³

Redevance pollution : 0,33 € le m³

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Solignac', is written in a cursive style.